

**Document de gestion # 200,104
(CS-DOC-LIP-238)**

**Calendrier scolaire des écoles
2020-2021**

Une journée de planification et d'évaluation flottante, à fixer par les écoles, s'ajoute à celles déjà planifiées, ainsi que 2,5 journées de planification et d'évaluation additionnelles seront décrétées conditionnellement au respect du minimum de 180 jours consacrés aux services éducatifs. Les dates de ces journées additionnelles seront les suivantes :

31 mai 2021 (demi-journée)

14 mai 2021 (journée complète)

7 mai 2021 (journée complète)

La première demi-journée d'annulation de cours éliminera la demi-journée additionnelle de planification et d'évaluation additionnelle, soit celle du 31 mai 2021. De la même façon, la première journée complète annulera celle du 14 mai 2021 et la deuxième journée complète celle du 7 mai 2021. Enfin, deux demi-journées annuleront une journée complète.

Marco Fournier
Secrétaire général

Résolution TGDS-2020-40
2020-09-18